

ARRETE DE RADIATION DES EFFECTIFS A LA SUITE D'UNE INTEGRATION DIRECTE

de M. / Mme
..... (GRADE)

Le / La Maire-/ Président /-Présidente de (nom de la commune ou de l'établissement public)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ces articles L.327-7, L.411-7, L.511-4, L.511-5 à L.511-8 et L.512-28,

Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

Vu l'arrêté en date du plaçant M au échelon du grade de avec une ancienneté de à la date du,

Vu l'arrêté en date du de(administration d'accueil) nommant par voie de l'intégration directe externe M..... à compter du,

Vu la demande écrite de l'intéressé(e)

ARRETE

Article 1 :

M, né(e) (nom de jeune fille) le à , est radié(e) des effectifs de (commune ou établissement d'origine) , à compter du , suite à intégration définitive dans (administration d'accueil).

Article 2 :

Le Directeur général des services ou La secrétaire de mairie est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres
- Comptable de la collectivité ou de l'établissement

Fait à, le

Le Maire (ou le Président)

(Prénom, Nom)

Le Maire (ou le Président),

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Notifié le (date)

Signature de l'agent :